



Procès-Verbal

Commission Départementale Gestion des Compétitions JEUNES Masculins

N° 13
15 Janvier 2019

Présents : Mickaël Herriau, Président
Hubert Bernard, Nicolas Menard, Daniel Leparoux

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique

1. Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve les PV sans réserve :

- n° 07 du 25.10.2018
- n° 08 des 13 et 15.11.2018
- n° 09 du 06.12.2018
- n° 10 du 13.12.2018
- n° 11 du 20.12.2018
- n° 12 du 26.12.2018

2. Championnat

- ✓ La Commission prend connaissance du PV n° 13 de la Commission Départementale Sportive du 20.12.2018,
- ✓ La Commission prend connaissance du PV n° 14 de la Commission Départementale Sportive du 08.01.2019,
- ✓ La Commission décide de fixer les rencontres à jouer et à rejouer aux 1ères dates libres du calendrier. Les rencontres devront se jouer avant le 16.02.2019. Un courriel a été envoyé aux équipes concernées.

La Commission rappelle qu'elle laisse le droit aux clubs de jouer leur rencontre en retard en semaine avec accord du club adverse. Toute modification au calendrier doit se faire via footclubs

3. Horaires Championnat Jeunes

La commission propose au comité de direction d'ajouter un nouveau créneau horaire pour les U12-U13 ainsi que pour le foot à 11. Ce créneau proposé est celui de 12H00.

4. Homologation des résultats des Coupes U15 Intersport et U18 Jean Olivier

Considérant que l'article 147 des règlements généraux dispose que :

- « 1. L'homologation des rencontres est prononcée par la Commission chargée de la gestion de la compétition.
2. Sauf urgence dûment justifiée, une rencontre ne peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. Cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.
3. Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement.

Dispositions L.F.P.L. :

S'agissant des Coupes et Challenges, l'homologation est obligatoire entre deux tours dans le respect des stipulations du présent article ».

En conséquence, la Commission homologue les résultats des rencontres de la Coupe U15 Intersport et de la Coupe U18 Jean Olivier qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité.

La Commission établit les classements des groupes en application des dispositions de l'article 11 des Règlements des Championnats Régionaux et Départementaux Jeunes Masculins en cas d'égalité. Il en est de même pour le calcul des meilleurs deuxièmes.

En Coupe U15 Intersport, quatre équipes restent à déterminer en fonction des matchs en retard.

En Coupe U18 Jean Olivier, deux équipes restent à déterminer en fonction des matchs en retard.

5. Tirages de la Coupe U15 Intersport et de la Coupe U18 Jean Olivier

La Commission procède au tirage au sort des 32èmes de finale de la Coupe U15 Intersport et de la Coupe U18 Jean Olivier qui auront lieu le 23 Février 2019.

. Coupe U15 Intersport

Les équipes qualifiées sont les 47 premiers de Niveau 1 et 2 ainsi que les 17 meilleurs deuxièmes de niveau 1.

. Coupe U18 Jean Olivier

Les équipes qualifiées sont les 30 premiers de Niveau 1 et 2 ainsi que les 36 éliminées des coupes Pays de la Loire U19 et U17 soit 66 équipes. En conséquence, un tour préliminaire pour 4 équipes est effectué pour la Coupe U18 Jean Olivier afin d'obtenir 64 équipes pour les 32èmes de Finale.

Dates des prochaines rencontres :

- Tour préliminaire : 09.02.2019 et 16.02.2019
- 1/32èmes de finale : 23.02.2019
- 1/16èmes de finale : 16.03.2019
- 1/8èmes de finale : 06.04.2019
- ¼ de finale : 27.04.2019
- ½ finale : 18.05.2019
- Finale : 02 Juin 2019 (date sous réserve de modification)

6. Courriel

. Aigrefeuille AS Maine du 04.01.2019

Pris connaissance.

7. Divers

Prochaines réunions : 12 et 18 Février 2019

Le Président,
Mickaël Herriau



Le Secrétaire,
Hubert Bernard

